



JAF vacances d'été

Par moltoyoma

Bonjour, je souhaiterais obtenir un éclaircissement afin de m'assurer que je ne me trompe pas concernant le mois d'aout ou j ai mon fils tt le mois. L'école s'est terminée ce vendredi "début juillet" si je ne fais pas d'erreur c'est normalement la maman qui devait récupérer a la sortie de l'école?

quelle et la loi pour les vacances d'été ?

cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pouvez vous recopier la phrase au sujet des vacances scolaires qui est dans le jugement ?

Par moltoyoma

pendant les périodes de vacances scolaires pour les petites vacances la moitié de toutes les vacances scolaires, la première moitié les années impaires, la seconde moitié les années paires, et durant le mois d'aout pour les vacances d'été

Par yapasdequoi

que voulez-vous savoir de plus?

Par moltoyoma

Le vendredi 4 juillet marquait le début des vacances. Aurais-je dû aller le chercher à la sortie de l'école ou pas ?

Par yapasdequoi

Les vacances commencent à la sortie des classes.
C'est donc le parent qui a l'enfant à cette période qui doit récupérer l'enfant.
Mais ce que vous avez copié du jugement ne dit rien sur les trajets. Lisez aussi le reste du jugement pour en savoir plus.

Par moltoyoma

Pour le trajet, c'est moi.

Sur le jugement : -la moitié des vacances scolaires est décomptée à partir du vendredi sorti d'école.
- le droit de visite sera suspendu lors des périodes de vacances bénéficiant au parent gardien.
- à défaut de meilleur accord, le changement de résidence entre les périodes de vacances aura lieu le samedi 14 h

Par yapasdequoi

Donc vous deviez chercher l'enfant le samedi à 14h.

Par moltoyoma

Je n'ai pas mon fils en juillet, c'est sa maman qui le prend, mais il est avec moi chaque mois d'août.

Par yapasdequoi

Donc votre question est mal posée. Je ne peux pas deviner si vous êtes le père ou la mère avec votre texte.
Donc je ne peux pas vous dire qui doit chercher l'enfant à l'école le samedi.

Par moltoyoma

Donc je recommence, je suis le papa sur le jugement et écris que j'ai mon fils au mois d'août et la moitié des petites vacances.

Je voulais savoir si le vendredi 4 juillet "fin de l'école" , j'ai bien fait de ne pas aller chercher mon fils.

Par yapasdequoi

Lorsque les vacances scolaires commencent, l'alternance des week end est suspendu.
Les DVH de week end c'est seulement en dehors des vacances scolaires.